

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 4 MARS 2026**

(Date de convocation : 26 Février 2026)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	25
Absents excusés ayant donné procuration :	4
Absent excusé non représenté :	/
Absent non excusé :	/
Votants :	29

L'An deux mille vingt-six et le quatre Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent COMTAT, Premier Adjoint au Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE, Madame Sabrina BOHIGUES, Monsieur Patrick MONTY.

**Pouvoirs** : Madame Nadège BOISSIN (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Monsieur Guillaume PASCAL (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur Laurent COMTAT), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la construction d'un équipement dédié à la Petite Enfance, à l'enfance et à la Parentalité.

Madame PEYRACHE rappelle à l'Assemblée que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires aussi appelé « Fonds Vert », créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, a pour vocation d'aider les Collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Ce fonds est destiné à financer un ensemble de mesures qui s'organisent autour des 4 axes suivants :

- renforcer la performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, ...)
- adapter les territoires au changement climatique (prévention des inondations, prévention des risques émergents en montagne, prévention des risques d'incendies de forêt, ...)
- améliorer le cadre de vie (recyclage foncier, accélération de la transition et de la planification écologiques des activités et des espaces maritimes et littoraux, ...)
- et un axe transversal consistant en un appui à l'ingénierie.

Elle rappelle également que dans le cadre de l'amélioration continue des Services Municipaux dédiés à la petite enfance, l'enfance, et à la parentalité et pour répondre aux conditions d'accueil périscolaire et extrascolaire, durables et conformes aux normes actuelles, la collectivité souhaite procéder à la démolition et la construction d'un bâtiment situé à l'école maternelle Jean Moulin.

.../...

Ce nouveau bâtiment équipé pour recevoir un public de 3 à 6 ans et leurs familles, permettra de remplacer un local préfabriqué non conforme, aujourd'hui utilisé pour l'accueil périscolaire.

Madame PEYRACHE invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert à hauteur de 20 % du montant H.T. de la dépense estimée à 360 100,00€ H.T., la démolition et la construction d'un bâtiment situé à l'école maternelle Jean Moulin et approuver le plan de financement correspondant. Une demande d'aide sera également déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Madame PEYRACHE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projets 2026 du Fonds Vert de Monsieur le Préfet de Vaucluse,

VU la délibération n° DE/31/7.5/06.02.2025-05 approuvant le projet de démolition et de construction d'un bâtiment situé à l'école maternelle Jean Moulin.

CONSIDERANT la politique menée par la Municipalité en matière d'accueil de la petite enfance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible, au titre du dispositif Fonds Verts 2026, pour la réalisation du projet de démolition et de construction d'un bâtiment situé à l'école maternelle Jean Moulin pour un montant total H.T. de 360 100,00 euros.

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

⇒ Coût total du projet H.T.	360 100,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse (60% du montant H.T. des travaux)	216 060,00 €
• Fonds Vert escompté (20% du montant H.T. des travaux)	72 020,00 €
• Autofinancement	<u>72 020,00 €</u>
TOTAL H.T.	360 100,00 €

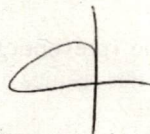
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

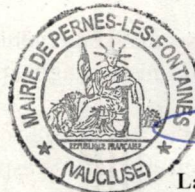
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,  
Le Premier Adjoint au Maire,



Gérome VIAU



Laurent COMTAT

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 28 Mai 2026

Publiée le : 28 Mai 2026